

Transports publics - Maîtrise de la violence urbaine dans les bus - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la lutte contre la violence urbaine, la CTB a élaboré un programme d'investissement portant sur différents systèmes assurant la protection de ses chauffeurs ainsi que celle des usagers (caméras, cabines anti-agression, appel d'urgence permettant de localiser les bus en difficulté).

Il est prévu d'équiper à partir de 1999 la majeure partie du parc, soit 75 à 100 bus, pour un montant estimé à 1 500 000 F sur 3 ans.

La CTB, au même titre que d'autres partenaires, a été associée à l'élaboration du contrat local de sécurité de Besançon qui prévoit que certains équipements pourront faire l'objet d'une subvention d'un taux maximum de 50 % à condition que la Ville s'engage à réaliser cet investissement.

Un dossier constitué par la Ville sera transmis à la Direction Départementale de l'Équipement pour être ensuite présenté à la Direction des Transports Terrestres.

Sur avis favorable de la Commission Transport, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce programme et à autoriser M. le Maire à solliciter la subvention correspondante qui sera encaissée sur l'imputation 90.64.1311.508 CS 35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 10 novembre 1998.